



ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/S.RU/05 /2025

Jijel le : 26 01 2025

1 ERE -MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la direction opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **DECHEMI YAHIA** représentée par son gérant Mr CHERIBET HAYTEM , sis à : **LOT 137 EL MEKASSEB – LOCAL N° 01-RC**

* Identification de l'opération

- Contrat N° : 151/AT/SDT/DRA/2024
- ODS de démarrage des travaux : 67 du 13 11 2024
- Projet : **RACCORDEMENT DE 150 ABONNES PSTN**
- date de notification : 07.01.2025

* Objet de la mise en demeure :

- Travaux non entamé a ce jours
- Négligences des engagements contractuels
- 7. De ce fait, vous êtes tenus d'entamer les travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la première parution sur le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel se réserve le droit de prendre les mesures administrative et réglementaire contre votre entreprise

Le Directeur

